

# Nicolas Sarkozy, la France et Israël

(par Thierry Meyssan)

Nicolas Sarkozy a présenté aux responsables et aux invités du CRIF la nouvelle politique israélienne de la France. L'année 2008, qui est celle du 60e anniversaire de la création unilatérale de l'État d'Israël, sera aussi celle d'un rapprochement spectaculaire entre Paris et Tel-Aviv en complète opposition avec la politique traditionnelle de la Ve République, observe Thierry Meyssan. L'importance du propos a échappé aux éditorialistes français, mais pas aux chancelleries étrangères qui s'interrogent sur les fondements idéologiques et les conséquences d'un tel bouleversement.

---

## **29 février 2008**

Nicolas Sarkozy était le 13 février 2008 l'invité d'honneur du dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). À cette occasion, il a prononcé un discours particulièrement important précisant sa conception du rôle des religions et fixant les grandes lignes de la nouvelle politique israélienne de la France.

Le contenu central de cette intervention a été éclipsé par une polémique sur sa lubie du jour. En effet, en conclusion de son allocution, Nicolas Sarkozy a annoncé qu'il avait solitairement décidé d'associer chaque enfant de CM2 à la mémoire d'un enfant français victime des nazis. Laissons de côté cette conception autocratique de l'exercice du pouvoir et cette volonté d'embrigadement des enfants de dix ans, même si elles sont révélatrices du tournant brutalement anti-démocratique du fonctionnement des institutions françaises, et revenons-en au dîner du CRIF et au fond du propos du président de la République.

Contrairement à son intitulé, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) n'est pas —ou plutôt n'est plus— représentatif de tous les juifs de France. Si, à l'époque où il était présidé par l'avocat Théo Klein, il apportait un soutien critique à l'État d'Israël, il s'est aujourd'hui transformé en simple courroie de transmission du mouvement sioniste. Désormais, il lutte contre la République française, accusant d'« assimilationnisme » les juifs républicains héritiers de la Révolution et de l'abbé Grégoire. Il agit comme un lobby à l'américaine et entretient d'ailleurs des liens étroits avec l'AIPAC et l'AJC aux États-Unis. De 2001 à 2006, il était présidé par le banquier Roger Cukierman, secrétaire général de la financière Rothschild, qui en a considérablement durci ses positions. Il est aujourd'hui présidé par le cardiologue Richard Prasquier, également lié à la dynastie Rothschild.

Le dîner annuel du CRIF s'est progressivement imposé comme un événement mondain parisien. S'y montrer, c'est manifester son soutien à Israël et laisser entendre que l'on bénéficie soi-même de l'appui de ce lobby. Compte tenu de l'influence supposée de cette organisation, tout ce qui compte d'opportunistes en politique fait donc des pieds et des mains pour y être invité, quitte à payer chèrement sa place, car cette soirée de gala n'est pas gratuite.

Si des parlementaires et des membres du gouvernement s'y bousculent, le président de la République ne s'y rend jamais car sa fonction lui interdit d'apporter un soutien ostensible à quelque groupe de pression que ce soit. François Mitterrand a cependant dérogé une fois à cette règle (en 1991) pour des motifs électoralistes qui ne sont pas à son honneur. Nicolas Sarkozy, quant à lui, revendique au contraire d'user et d'abuser de sa fonction de président de la République pour favoriser ses amis. Ayant déjà honoré de sa présence les réunions de divers lobbys, il pouvait bien participer à celle du CRIF.

C'est donc devant un millier d'invités acquis au sionisme, ou feignant de l'être, dont la quasi-totalité de son gouvernement, que Nicolas Sarkozy a défini la nouvelle politique israélienne de la France. L'événement était retransmis en direct sur la chaîne parlementaire et sur la chaîne d'opinion Guysen TV. En effet, en vertu du principe du deux poids deux mesures, alors qu'Al-Manar a été interdite en France par crainte de voir importer dans le pays les conflits du Proche-Orient, Guysen TV —qui a les mêmes caractéristiques, mais au service de l'occupation israélienne— a par contre été autorisée.

\* \* \*

Pour comprendre l'enjeu de ce qui va suivre, un bref retour en arrière est nécessaire.

Historiquement, la France s'est appuyée sur la population juive d'Afrique du Nord pour contrôler la population musulmane d'Algérie (décret Crémieux de 1870), puis sur la colonie juive israélienne pour lutter contre la souveraineté de l'Égypte indépendante sur le canal de Suez et contre les réseaux internationaux du FLN algérien. Mais lorsqu'en 1961, privilégiant ses principes sur ses intérêts, la France rompit avec la colonisation, elle prit ses distances avec Israël.

Ce que Charles De Gaulle résumait dans sa conférence de presse du 27 novembre 1967 en déclarant : *« une fois mis un terme à l'affaire algérienne, nous avons repris avec les peuples arabes d'Orient la même politique d'amitié, de coopération, qui avait été pendant des siècles celle de la France dans cette partie du monde et dont la raison et le sentiment font qu'elle doit être, aujourd'hui, une des bases fondamentales de notre action extérieure (...) À la faveur de l'expédition franco-britannique de Suez, on avait vu apparaître en effet un État d'Israël guerrier et résolu à s'agrandir. Ensuite, l'action qu'il menait pour doubler sa population par l'immigration de nouveaux éléments, donnait à penser que le territoire qu'il avait acquis ne lui suffirait pas longtemps et qu'il serait porté, pour l'agrandir, à utiliser toute occasion qui se présenterait. C'est pourquoi, d'ailleurs, la Ve République s'était dégagée vis-à-vis d'Israël des liens spéciaux et très étroits que le régime précédent avait noués avec cet État et s'était appliqué, au contraire, à favoriser la détente dans le Moyen-Orient »*. Plus encore, lors de la même conférence, il exprimait l'inquiétude que *« les Juifs, jusqu'alors dispersés, mais qui étaient restés ce qu'ils avaient été de tout temps, c'est-à-dire un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur, n'en viennent, une fois rassemblés dans le site de leur ancienne grandeur, à changer en ambition ardente et conquérante les souhaits très émouvants qu'ils formaient depuis dix-neuf siècles »*.

De 1961 à 2007, la France de De Gaulle, de Pompidou, de Giscard d'Estaing, de Mitterrand et de Chirac se pensa tant bien que mal en champion de l'indépendance et de la souveraineté des États ; une idée qui culmina avec son opposition à la colonisation de l'Irak. Cette œuvre grandiose permit à la France d'acquérir un prestige et d'exercer une influence bien supérieurs à sa puissance économique et militaire. Nicolas Sarkozy, quant à lui, opère une rupture avec ses cinq prédécesseurs. Il imagine restaurer le parti colonial, non plus dans une rivalité entre Français et Anglo-Saxons, mais au sein d'un empire transatlantique en formation, où la classe dirigeante commune aux États-Unis et à l'Union européenne ambitionne d'exercer collectivement une domination globale.

Dans cette perspective, l'année 2008, qui correspond au 60e anniversaire de la proclamation unilatérale d'indépendance de l'État d'Israël, devrait être celle d'un rapprochement spectaculaire entre Paris et Tel-Aviv. Qu'on en juge par le programme :

- 13 février : participation du président de la République française au dîner du CRIF ;
- 10 au 14 mars : première visite d'État d'un chef d'État étranger en France depuis l'élection de Nicolas Sarkozy consacrée à la réception du président d'Israël, Shimon Peres ;
- 23 au 27 mars : Salon du livre de Paris avec l'État d'Israël comme invité d'honneur et la réception de 89 écrivains israéliens exclusivement de langue hébraïque (aucun russophone, ni arabophone) ;
- Mai : voyage de Nicolas Sarkozy en Israël avec dépôt de gerbe au Mémorial Yad Vashem et discours devant la Knesset ;
- 1er juillet : à l'occasion de la prise par la France de la présidence semestrielle tournante de l'Union européenne, relance des divers programmes de coopération euro-israéliens.
- 13 juillet : sommet préparatoire de l'Union méditerranéenne, sorte de Cheval de Troie permettant de contourner le Processus de Barcelone pour faire entrer Israël dans l'Union européenne.
- 14 juillet : invitation des Forces armées israéliennes et de la Garde présidentielle palestinienne à défilier lors de la fête nationale française (Pour la première fois depuis 1945, une armée d'occupation et une milice collaborationniste défilent sur les Champs-Élysées).

Ceci étant posé, le président de la République a longuement expliqué aux responsables et invités du CRIF la position de la France face au conflit israélo-arabe. Elle repose avant tout sur un principe : *« La France ne transigera jamais sur la sécurité d'Israël »*, lequel n'empêche évidemment pas de dialoguer et de faire des affaires avec les États arabes. Il fixe toutefois une limite : *« Moi, je ne rencontrerai pas et je ne serrera pas »*

*la main à des gens qui refusent de reconnaître l'existence d'Israël* » (une limite qui vise des partis politiques comme le Hamas et le Hezbollah et des États comme la Syrie et l'Iran, mais qu'il a oublié lors de la libération des infirmières bulgares et de la visite en France du président Khadafi).

Là n'est pas le plus important. Le président de la République a surtout affirmé que, dans la foulée de la Conférence d'Annapolis, la France soutient désormais « la solution à deux États », c'est-à-dire qu'elle renonce à l'application du plan de partage de la Palestine de 1948 et à la création d'un État binational ; une option qui est discutée depuis l'Accord d'Oslo mais qui laissait jusqu'à présent ouverte la définition de ce que serait un État palestinien.

Cette position n'a pas été adoptée à la demande des deux parties concernées, mais « *dans l'intérêt même d'Israël, pour sa sécurité et sa pérennité* ». Elle a été approuvée par le président de l'Autorité palestinienne, mais rejetée par le Hamas. Aussi, peut-on parler à propos de cette évolution d'un « *tournant historique que nous devons au courage du président Mahmoud Abbas et du Premier ministre Ehud Olmert* » (le lecteur du site Internet de la présidence française, remarquera que, dans la transcription de ce discours, les noms patronymiques sont tous écrits en capitales, sauf celui du président Abbas qui est en minuscules. On a les symboles que l'on peut).

Dans cette perspective, la France attend d'Israël « *la levée de barrages, la réouverture de points de passage à Gaza pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, la libération en plus grand nombre de prisonniers, la réouverture des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est. [De plus] les Palestiniens doivent pouvoir disposer de leur territoire et le mettre en valeur* ».

Autant de mesures qui sont présentées par le président Sarkozy comme des exigences que la France impartiale énonce avec fermeté. « *Je le dis parce que je le pense et je n'ai que faire de ces discours d'amitié qui ne disent jamais ce qu'ils pensent (...) Il y a déjà eu assez de souffrance et c'est maintenant qu'il faut trouver un accord et j'irai d'ailleurs le dire auprès de l'autorité Palestinienne au mois de mai et je le dirai à la Knesset. Un ami, c'est quelqu'un qui vous dit ce qu'il pense* ».

En réalité ces « exigences » sont des cadeaux faits à Israël, car elles sont très en-deça des résolutions pertinentes de l'ONU. Il n'est aucunement question de restitution des territoires conquis, ni de retour des réfugiés. Ces pseudo-exigences se bornent à quelques aménagements de l'occupation, tel que l'État d'Israël lui-même en prend régulièrement l'initiative.

De manière toute diplomatique, le parti pris est d'ailleurs énoncé par défaut : « *La France, n'interférera pas dans les négociations en cours, mais la France apportera tout l'appui nécessaire pour encourager l'ensemble des parties à avancer car il s'agit d'une occasion exceptionnelle. Et la France sera au côté du peuple israélien et sera au côté des Palestiniens pour les aider à construire ensemble un avenir de réconciliation* ». Notez : pour résoudre le conflit de territoire, le président français parle d'un « peuple israélien » qu'il oppose aux « Palestiniens » —qui, eux, ne forment pas un peuple—, reprenant implicitement à son compte le slogan de Zeev Jabotinsky de la « terre sans peuple pour un peuple sans terre ».

Il existe toutefois une condition à laquelle les Palestiniens pourraient former un peuple. Elle a été énoncée à la veille de la Conférence d'Annapolis par le ministre israélien de la Défense, Ehud Barak : il faudrait que l'Autorité palestinienne reconnaisse qu'« *Israël est la patrie du peuple juif et l'État palestinien la patrie du peuple palestinien* ». Une formule qui bouleverse la donne puisqu'elle autorise le nettoyage ethnique de la région : les citoyens israéliens non-juifs se verraient déchus de leur nationalité et naturalisés palestiniens. Cette surenchère israélienne avait été écartée à Annapolis, mais avait finalement été approuvée par George W. Bush, le 10 janvier 2008, lorsqu'il déclara : « *L'accord doit établir la Palestine comme patrie du peuple palestinien, de même qu'Israël est la terre du peuple juif* ».

La France s'y rallie à son tour : « *J'ai proposé un nouveau concept qui est celui de deux États-Nations et pas simplement de deux États, ce qui résoudrait le problème des réfugiés, parce que je sais parfaitement qu'il y a deux façons de détruire Israël, l'une de l'extérieur et l'une de l'intérieur* ». Traduction : la France substitue au projet d'État unique binational dans lequel chaque citoyen serait libre et égal, un projet de deux États ethniquement homogènes car la poussée démographique des citoyens israéliens non-juifs ferait perdre à terme à Israël son caractère d'État juif.

Une autre conséquence de cette position avait déjà été annoncée par le président Sarkozy lors de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien, le 17 décembre 2007. Il avait évoqué, dans son discours d'ouverture « *un État palestinien indépendant et démocratique, dans lequel les Palestiniens, où*

qu'ils se trouvent, se reconnaîtront ». Ainsi, les millions de Palestiniens actuellement déplacés dans la région passeraient du statut d'apatrides à celui d'émigrés car ils seraient juridiquement rattachés à un État palestinien souverain. Ce faisant, ils perdraient tout droit sur les terres et les biens qu'ils ont été contraints d'abandonner en Israël.

Hind Khoury, déléguée générale de la Palestine, présente à cette soirée n'a pas fait de commentaires.

\* \* \*

Il serait tentant d'expliquer la rupture prônée par Nicolas Sarkozy en fonction de sa personnalité. En conflit avec son père, auquel il a intenté un procès, il voudrait « tuer le père » en détruisant l'œuvre de ses prédécesseurs. Ou encore, il se comporterait comme un zélote depuis la découverte tardive, à l'adolescence, de son origine juive. Mais la politique d'un État de cette dimension ne peut être réduite à la psychologie d'un seul homme. La restauration du parti colonial s'accompagne d'ailleurs de nominations et de réformes structurelles qui laissent entrevoir la profondeur du changement.

Nicolas Sarkozy a choisi comme ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner, l'homme qui publicisa le principe d'« *ingérence humanitaire* ». Or, loin d'être une idée neuve, l'ingérence humanitaire est un argument inventé par la Couronne britannique au XIXe siècle pour coloniser les territoires de l'Empire ottoman. En 1999, cet argument fut utilisé par les Anglo-Saxons pour bombarder le Kosovo... dont Bernard Kouchner devint gouverneur, et qui vient d'être placé sous administration de l'Union européenne à l'occasion de sa pseudo-indépendance.

Par ailleurs, Nicolas Sarkozy a créé un secrétariat d'État aux Droits de l'homme rattaché au ministère des Affaires étrangères. Ce faisant, la France a officiellement rompu avec la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* de 1789 pour adopter l'idéologie des Droits de l'homme (tout court) dans sa version anglo-saxonne de « bonne gouvernance ». Il ne s'agit plus de promouvoir la souveraineté populaire, mais uniquement de lutter contre les excès de pouvoir. L'opposition entre les deux définitions des Droits de l'homme est connue depuis longtemps et a été théorisée au XVIIIe siècle par Thomas Paine, l'essayiste britannique qui déclencha la guerre d'indépendance des États-Unis avant de devenir député à la Convention française.

Au demeurant, ce secrétariat aux Droits de l'homme a deux activités principales. La première consiste à populariser la guerre des civilisations, par exemple en mettant en scène la biographie imaginaire de l'ex-députée néerlandaise Ayaan Hirsi Ali, une employée des néoconservateurs états-uniens (elle est salariée de l'AEI de Richard Perle et Paul Wolfowitz). La seconde activité, de loin la plus importante, est de préparer le sabotage de la conférence de suivi des Nations Unies contre le racisme et la xénophobie (Durban II). La secrétaire d'État, Rama Yade, veille à ce que cette conférence n'examine pas la question du sionisme et ne qualifie pas cette idéologie coloniale de « *racisme* ». Au besoin, elle coordonne un possible boycott de la conférence par les États membres de l'Union européenne et les États-Unis.

En politique étrangère, la rupture sarkozyenne est donc beaucoup plus vaste qu'on ne le perçoit. Elle remet en cause les idéaux de la Révolution française. Il n'est pas sûr que les Français l'acceptent car il est des ruptures qui sont des trahisons.

### **Thierry Meyssan**

Analyste politique, fondateur du Réseau Voltaire. Dernier ouvrage paru : *L'Effroyable imposture 2* (le remodelage du Proche-Orient et la guerre israélienne contre le Liban).